

Procès-Verbal du CONSEIL SYNDICAL
Du 20 septembre 2021

Département de l'AIN

**Arrondissement
de Belley**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À
VOCATION DE CONSTRUCTION ET DE
GESTION D'UNE GENDARMERIE A
PLATEAU D'HAUTEVILLE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, à dix-huit heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION DE CONSTRUCTION ET DE GESTION D'UNE GENDARMERIE AU PLATEAU D'HAUTEVILLE (Ain), se sont réunis en la salle commune de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le quatorze septembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 14 TITULAIRES 13 SUPPLEANTS

MEMBRES PRÉSENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE : 14

	PRES (Présent)			REP (Représenté par) ET SV (Et, présent sans voix délibérative)				
ARANC	PRES	M.	Daniel	MATHIEU				
BRENOD	PRES	M.	Etienne	RAVOT				
CHAMPDOR- CORCELLE	PRES	M.	Stéphane	MARTINAND				
CHEVILLARD	PRES	M.	Alain Daniel	BROCHARD				
CONDAMINE	PRES	M.	Damien	VAILLOUD	ET SV	M.	Damien	BUISSON
CORLIER	PRES	M.	Jacques	DOY				
HAUT VALROMEY	PRES	M.	Bernard	ANCIAN				
IZENAVE	PRES	M.	Thiery	DRUET	ET SV	M.	Régis	BILLON
LANTENAY	PRES	M.	Jean-Louis	BENOIT	ET SV	M.	Raymond	BALLAND
OUTRIAZ	PRES	M.	Jean- François	ROY	ET SV	M.	Jean-Pierre	GUICHON
PLATEAU d'HAUTEVILLE	PRES	M.	Philippe	EMIN	ET SV	M.	Alain	MASSIRONI
PREMILLIEU	PRES	M.	Pascal	TORRION	ET SV	M.	Alain	DUGENY
RUFFIEU	PRES	M.	Pierre	BROUSSART				
VIEU d'IZENAVE	PRES	M.	Dominique	DELAGNEAU				

SUPPLEANTS ABSENTS EXCUSÉS :

ARANC	Mme	Sophie	DUMAS
BRENOD	M.	Alain	JACQUET
CHAMPDOR- CORCELLE	Mme	Denise	SERPOL

CHEVILLARD	M.	Henri	MONNET
CORLIER	M.	Romain	MILETO
HAUT VALROMEY	Mme	Nathalie	GALLET
VIEU d'IZENAVE	M.	Jacques	POINT

Secrétaire de séance :
M. Damien VAILLOUD

La séance est ouverte en présence de 14 conseillers ayant voix délibérative, soit 14 votants en début de séance.

Daniel MATHIEU, doyen du conseil syndical, ouvre la séance et procède à l'appel

GOVERNANCE

Election du Président et des Vice-Présidents

Daniel MATHIEU, organise l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue. Jean-François ROY et Etienne RAVOT sont assesseurs, Damien VAILLOUD est secrétaire.

Philippe EMIN se porte candidat.

- Se reporter au Procès-verbal des élections

Philippe EMIN est proclamé Président et immédiatement installé.

Philippe EMIN rappelle la proposition de l'assemblée en réunion préparatoire du 13 septembre d'1 Président, 3 vice-Présidences qui représenteront la Combe du Val, le Plateau d'Hauteville et le Valromey.

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **DECIDE** l'élection de 3 vice-Présidences qui représenteront la Combe du Val, le Plateau d'Hauteville et le Valromey.

Philippe EMIN, organise l'élection des vice-Présidents au scrutin secret et à la majorité absolue. Jean-François ROY et Etienne RAVOT sont assesseurs, Damien VAILLOUD est secrétaire.

Pierre BROUSSART se porte candidat.

- Se reporter au Procès-verbal des élections

Pierre BROUSSART est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

Stéphane MARTINAND se porte candidat.

- Se reporter au Procès-verbal des élections

Stéphane MARTINAND est proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Jean-Louis BENOIT se porte candidat.

- Se reporter au Procès-verbal des élections

Jean-Louis BENOIT est proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ACCORD de principe pour la construction de la nouvelle gendarmerie de Plateau d'Hauteville selon le Décret 93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution des subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie

Le conseil syndical,

Considérant les enjeux du maintien d'une sécurité de proximité et de prévention de la délinquance dans le secteur montagneux de Plateau d'Hauteville,

Considérant l'enjeu de conserver les effectifs de gendarmerie afin de préserver un temps de réactivité d'intervention acceptable pour la population,

la Gendarmerie envisage reconstruire les locaux et les logements de caserne d'Hauteville.

Ce projet concernerait le relogement des effectifs actuels : 10 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires.

Philippe EMIIN Maire de Plateau d'Hauteville propose que projet soit porté sur Plateau d'Hauteville, sur une partie des parcelles B 283 (4.202 m²), B 282 (827m²) et B 583 (2.595m²) sur 6 500m² environ qui seront en pleine propriété de la commune pour être rétrocédées au SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION DE CONSTRUCTION ET DE GESTION D'UNE GENDARMERIE A PLATEAU D'HAUTEVILLE.

Un projet construction de caserne peut suivre deux principes d'aménagement :

- Décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution subventions aux collectivités territoriales pour construction de casernements gendarmerie : la collectivité est maître d'ouvrage l'opération.
- Décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et financement d'opérations immobilières par les offices publics l'habitat et sociétés d'habitations loyer modéré financées par des prêts garantis par des collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités gendarmerie nationales, aux forces police nationale, aux services départementaux d'incendie et secours et services pénitentiaires. La commune délègue alors la maîtrise d'ouvrage à des organismes HLM, hors SEM, qui ne sont pas autorisés par le décret sus visé.

Initialement, le projet était présenté à l'intercommunalité de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville, par le biais du décret 2016-1884 du 26 décembre 2016, mais suite au désistement du seul organisme HLM qui pouvait réaliser cet ouvrage dans ce cadre juridique, il ne reste plus que le seul cadre juridique du décret 93-130 du 28 janvier 1993 pour réaliser cette nouvelle gendarmerie à Plateau d'Hauteville.

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** de principe pour la construction de la nouvelle gendarmerie de Hauteville.
- **CHOISIT** de mener ce projet en maîtrise d'ouvrage directe, comme mode de gestion et de financement du projet, conformément aux dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 sus cité.
- **CHARGE Monsieur le Président** d'adresser au Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ain un dossier en conséquence.

Décision de confier la réalisation d'un avant-projet de faisabilité technique et financière pour la construction à l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain – modalité de financement

Le conseil syndical,

Entend de missionner l'ADI qui a la compétence pour avoir déjà établi plusieurs accompagnements à la construction de gendarmeries récentes dans l'Ain.

Il souhaite qu'elle réalise une étude de faisabilité technique et financière pour la construction dans le but de disposer des éléments nécessaires au concours d'architecte et de maîtrise d'œuvre et d'éléments financiers suffisant pour constituer les dossiers et obtenir les réponses aux différentes sollicitations de subventions et à la négociation de ligne de trésorerie et de prêt avec la banque des territoires et des banques privées.

Philippe EMIIN explique que la proposition d'accompagnement de l'ADI est en cours de rédaction et propose que Plateau d'Hauteville avance, si besoin, les frais qui lui seront remboursés par la suite. Après contact auprès d'expérience similaire le montant serait de 14 000 à 20 000€HT.

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **SOLICITE l'Agence départementale d'ingénierie ADI01** pour la réalisation d'un avant-projet de faisabilité technique et financière pour la construction de la nouvelle gendarmerie de Hauteville.
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Président** pour signer la convention à intervenir avec l'ADI01 et tout document

Principe du fonctionnement du SIVU en l'attente du vote du budget 2022

Philippe EMIIN rappelle la discussion de la réunion préparatoire du 13 septembre et que la commune de Plateau d'Hauteville, dans la mesure de son budget 2021, propose d'avancer les frais de fonctionnement du SIVU jusqu'à établissement du budget 2022, frais qu'elle refacturera par la suite.

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD de principe** pour le remboursement sur justificatif des frais de fonctionnement du SIVU jusqu'à établissement du budget 2022 à la commune de Plateau d'Hauteville qui les avancera.

M le COLONEL de GENDARMERIE, Yannick BELLEMIN-LAPONNAZ est sollicité pour un point d'actualité sur le dossier. Il reprend les étapes à venir de la procédure ministérielle et fournit toutes les explications.

Les élus en débattent.

- Il est demandé que le budget du SIVU-SVCG soit voté le plus rapidement possible pour que les dépenses soient intégrées dans les budgets municipaux. Mais l'idée fondatrice, et tant que faire se pourra, est que les montants revenant aux communes soient intégrés dans l'enveloppe globale financée par emprunt et qu'ils ne sollicitent donc pas réellement les trésoreries communales.
- Un planning est sollicité. Philippe EMIN confirme l'étape incontournable de la validation ministérielle et profile le rendu de l'étude de faisabilité pour fin janvier 2022. Cette date est en effet courte car étroitement liée à la déconstruction à engager par la Commune de Plateau d'Hauteville du bâtiment ancien sanatorium de Bellecombe.
- Sur la question de l'impact potentiel des élections présidentielles il est indiqué que les décisions devraient être traitées bien avant.

Le conseil syndical, à l'unanimité

DECIDE des membres des groupes PROJET

- Volet technique
- Volet Financier (Budget, Banques, Subventions) et juridique

Groupe de travail Projet – Volet Financier (Budget, Banques, Subventions) et juridique

ARANC	M.	Daniel	MATHIEU
BRENOD	M.	Etienne	RAVOT
CHAMPDOR-CORCELLE	M.	Stéphane	MARTINAND
CHEVILLARD	M.	Alain Daniel	BROCHARD
CONDAMINE	M.	Damien	VAILLOUD
CORLIER	M.	Jacques	DOY

HAUT VALROMEY		M.	Bernard	ANCIAN
IZENAVE		M.	Thiery	DRUET
LANTENAY		M.	Jean-Louis	BENOIT
OUTRIAZ				
PLATEAU d'HAUTEVILLE		M.	Philippe	EMIN
PREMILLIEU	SUPPLEANT	M.	Alain	DUGENY
RUFFIEU		M.	Pierre	BROUSSART
VIEU d'IZENAVE		M.	Dominique	DELAGNEAU

Groupe de travail Projet – Volet Technique

ARANC				
BRENOD		M.	Alain	JACQUET
CHAMPDOR- CORCELLE		Mme	Denise	SERPOL
CHEVILLARD		M.	Henri	MONNET
CONDAMINE		M.	Damien	BUISSON
CORLIER		M.	Romain	MILETO
HAUT VALROMEY				
IZENAVE		M.	Régis	BILLON
LANTENAY		M.	Raymond	BALLAND
OUTRIAZ	TITULAIRE	M.	Jean-François	ROY
PLATEAU d'HAUTEVILLE		M.	Alain	MASSIRONI
PREMILLIEU				
RUFFIEU				
VIEU d'IZENAVE		M.	Jacques	POINT

La prochaine séance du Conseil syndical est proposée pour le

- lundi 29 novembre 2021 à 18h30 en salle de la Mairie de Plateau d'Hauteville.

La séance est levée à 19h40.

Le Président,

Philippe EMIN